



PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
 Date de la première parution: 12/11/2014

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : GOJO Industries, Inc.

Adresse : One GOJO Plaza, Suite 500
Akron OH 44311

Téléphone : 1 (330) 255-6000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300 CHEMTREC

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Savon antibactérien

Restrictions d'utilisation : Ceci est un produit de soins personnels ou un produit cosmétique qui est sans danger pour les consommateurs et d'autres utilisateurs lors d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Les cosmétiques et les autres produits de consommation, spécifiquement définis par des réglementations de par le monde, sont exemptés de l'exigence d'une fiche signalétique pour le consommateur. Même si ce produit n'est pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements précieux et importants pour la bonne manipulation et la bonne utilisation du produit dans des espaces de travail industriel aussi bien que dans le cadre des expositions inhabituelles ou involontaires, tels que des grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et disponible aux employés et à d'autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils concernant spécifiquement l'utilisation prévue, veuillez vous rapporter aux renseignements fournis sur l'emballage ou sur la notice.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| | |
|---------------|--------------------------------------|
| DANGER | |
| Aspect | liquide |
| Couleur | clair, Légèrement trouble, bleu-vert |
| Odeur | fruité |

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
 Date de la première parution: 12/11/2014

| | |
|--------------------|---|
| Résumé des risques | Vapeur et liquide combustibles. Corrosif |
|--------------------|---|

Statut réglementaire selon le SIMDUT : Ce produit, matière ou substance est un produit contrôlé SIMDUT selon les articles 33 à 66 de la partie IV du RPC.

Effets potentiels sur la santé

- Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.
- Peau : Aucune irritation significative n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.
- Yeux : Cause des brûlures aux yeux.
Peut provoquer des lésions oculaires permanentes.
- Ingestion : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.
- Condition médicale aggravée : Inconnu.

Cancérogénicité:

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH : Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains

Ethanol 64-17-5

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (%) |
|----------------------|----------|-------------------|
| Ethanol | 64-17-5 | >= 5 - < 10 |
| Dodecanoic acid | 143-07-7 | >= 5 - < 10 |
| Éthanolamine | 141-43-5 | >= 1 - < 5 |
| Acide l-(+)-lactique | 79-33-4 | >= 1 - < 5 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

- Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition.
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Absorber avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions.

**PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash
with PCMX**

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Peroxydes organiques
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--------------|----------|------------------------------------|---|-----------|
| Ethanol | 64-17-5 | TWA | 1,000 ppm 1,880 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | STEL | 1,000 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 1,000 ppm 1,880 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | STEL | 1,000 ppm | ACGIH |
| Éthanolamine | 141-43-5 | STEL | 6 ppm 15 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 3 ppm 7.5 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 3 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 6 ppm | CA BC OEL |

**PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash
with PCMX**

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

| | | | | |
|--|--|------|--------------------------------|-----------|
| | | VEMP | 3 ppm 7.5 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VECD | 6 ppm 15 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 3 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 6 ppm | ACGIH |

Mesures d'ordre technique

: Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions. Utiliser avec une ventilation aspirante localisée. La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m³ - particules respirables, 10 mg/m³ - particules inhalables.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique

Protection des mains
Matériau : Gants imperméables

Matériau : Gants ininflammables

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

- doivent être portées.
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
Écran facial
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)
- Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
-

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : clair, Légèrement trouble, bleu-vert
- Odeur : fruité
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 7.8 - 9.7
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : 45.6 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Pression de vapeur : Donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
- Densité : 1 g/cm³

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

| | | |
|--|---|--|
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | soluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-réactive. |
| Viscosité | | |
| Viscosité, cinématique | : | 10 - 20 mm ² /s (20 °C) |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité | : | Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts. |
| Conditions à éviter | : | Chaleur, flammes et étincelles. |
| Produits incompatibles | : | Oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | : | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

Dodecanoic acid:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0.162 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Éthanolamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,515 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Jugement d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée de la réglementation de l'UE 1272/2008, Annexe VI
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 1,025 mg/kg

Acide l-(+)-lactique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,543 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.94 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

Ethanol:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Dodecanoic acid:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Éthanolamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Acide l-(+)-lactique:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Cause des brûlures aux yeux.

Composants:

Ethanol:

Espèce: Lapin

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Dodecanoic acid:

Espèce: Lapin

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Éthanolamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

Acide l-(+)-lactique:

Espèce: Œil de poulet

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Ethanol:

Type d'essai: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Résultat: négatif

Dodecanoic acid:

Type d'essai: Essai de maximisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Résultat: négatif

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

Éthanolamine:

Type d'essai: Essai de maximisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cobaye
Résultat: négatif

Acide l-(+)-lactique:

Type d'essai: Test de Buehler
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cobaye
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Ethanol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Dodecanoic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Éthanolamine:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Acide l-(+)-lactique:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

similaires

: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acide L-(+)-lactique:

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 années

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Ethanol:

Effets sur la fertilité

: Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Résultat: négatif

Dodecanoic acid:

Effets sur la fertilité

: Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Éthanolamine:

Effets sur la fertilité

: Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut irriter le système respiratoire.

Composants:

Éthanolamine:

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Acide l-(+)-lactique:

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Éthanolamine:

Voies d'exposition: inhalation (poussière/brume/émanations)

Évaluation: Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Ethanol:

Espèce: Rat
NOAEL: 2,400 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 y

Dodecanoic acid:

Espèce: Rat
NOAEL: 10,000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 18 w

Éthanolamine:

Espèce: Rat
NOAEL: 150 mg/m³
Voie d'application: inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition: 28 d

Acide l-(+)-lactique:

Espèce: Rat

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

NOAEL: >= 886 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 13 w

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Ethanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 9.6 mg/l
Durée d'exposition: 9 jr

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum): 32.1 mg/l
Durée d'exposition: 0.25 h

Dodecanoic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

**PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash
with PCMX**

| | | | |
|---------|-------------------|------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FS: | Date de dernière parution: 04/17/2015 |
| 3.0 | 05/05/2015 | 35033-00004 | Date de la première parution: 12/11/2014 |

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.47 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Éthanolamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 65 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : ErC50 (Senastrum capricornutum (algue verte)): 2.8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 1.24 mg/l
Durée d'exposition: 41 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.85 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): 110 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

Acide l-(+)-lactique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 250 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEC (Senastrum capricornutum (algue d'eau douce)): 1.9 g/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Senastrum capricornutum (algue d'eau douce)): 3.5

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

Version 3.0 Date de révision: 05/05/2015 Numéro de la FS: 35033-00004 Date de dernière parution: 04/17/2015
Date de la première parution: 12/11/2014

g/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Composants:

Ethanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 84 %
Durée d'exposition: 20 jr

Dodecanoic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Éthanolamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 21 jr

Acide l-(+)-lactique:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 67 %
Durée d'exposition: 20 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Ethanol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.35

Dodecanoic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 234 - 288
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 4.6

Éthanolamine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.91

Acide l-(+)-lactique:

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.6

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Ethanol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.
(Ethanol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

| | |
|--------------------|------------|
| | (Ethanol) |
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 3 |
| EmS Code | : F-E, S-E |
| Polluant marin | : non |

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

| | |
|--------------------|--|
| TDG | |
| No. UN | : UN 1993 |
| Nom d'expédition | : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol) |
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 3 |
| Code ERG | : 128 |
| Polluant marin | : non |

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---|---|
| Classification selon le SIDMUT | : B3: Liquide combustible E: Matière corrosive |
|---|---|

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|------|---|
| AICS | : Tous les composants sont listés ou dispensés. |
|------|---|

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECl (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (É.-U.)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

| | |
|--------------|---|
| ACGIH | : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| CA AB OEL | : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| ACGIH / STEL | : Limite d'exposition à court terme |

PROVON® Foaming Antimicrobial Handwash with PCMX

| | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 05/05/2015 | Numéro de la FS: 35033-00004 | Date de dernière parution: 04/17/2015 Date de la première parution: 12/11/2014 |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|---|

| | |
|---|--|
| CA AB OEL / TWA | : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures |
| CA AB OEL / STEL | : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes |
| CA BC OEL / TWA | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA BC OEL / STEL | : limite d'exposition à court terme |
| CA QC OEL / VEMP | : Valeur d'exposition moyenne pondérée |
| CA QC OEL / VECD | : Valeur d'exposition de courte durée |
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique | : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ |

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F